

LUNDI 20 OCTOBRE 2025

**SESSION POUR LES PERSONNES QUI
PARTICIPENT POUR LA PREMIERE
FOIS**

**LANCEMENT DE LA NOUVELLE
IMAGE DE MARQUE STIFF**

Au total, 46 personnes qui participaient pour la première fois à l'AGA du SIINB ont participé à la séance « Survivre à sa première AGA ».

Lancement de la nouvelle image de marque du SIINB :

- Développée au cours de 18 mois avec la participation des membres.
- Représente les valeurs, les forces et la vision du SIINB.
- Met l'accent sur le syndicalisme de base et le pouvoir collectif.
- Le nouveau logo comporte **des crochets** symbolisant la protection, la voix et la réappropriation du langage.

Principaux défis identifiés :

- Le personnel infirmier est sous-payé, sous-estimé et confronté à une violence croissante au travail.
- Problèmes systémiques : pénurie de personnel, manque de respect, politisation des soins de santé.
- Les membres sont souvent réduits au silence, craignant des représailles, et travaillent dans un état de traumatisme.

Changement stratégique :

- Passer d'un syndicalisme de type corporatif à **un activisme de base centré sur les membres**.
- Mettre l'accent sur l'autonomisation des membres, le renforcement de la solidarité et la réappropriation du langage.
- Rejeter les termes qui amenuisent tels que « vocation » ou « héros » ; les remplacer par un langage juste et valorisant.

Objectifs de l'image de marque :

1. **Ériger des murs** – Créer des espaces sûrs où les membres peuvent se rencontrer et se soutenir mutuellement.
2. **Impliquer les membres** – Encourager la participation active et le dialogue.
3. **Trouver notre voix** – Briser le silence et partager la vérité.
4. **Déchaîner les enfers** – Amplifier le pouvoir collectif pour exiger le changement.
5. **Dominer le terrain** – Positionner le SIINB comme une voix de premier plan dans le domaine de la politique de santé.

Principes fondamentaux :

- Les infirmières et infirmiers sont avant tout des membres.
- Les conversations sont notre monnaie d'échange.
- Les expériences sont la vérité.
- Les couloirs sont des espaces syndicaux.
- Les murs sont une protection.
- Les voix sont le pouvoir.

Cadre d'action : *voir, nommer, corriger* – Identifier les problèmes, en parler et collaborer pour trouver des solutions.

Outils et ressources :

- Guide pratique « De la base à l'activisme » distribué aux participants.
- Nouveau site web et nouvelle stratégie sur les réseaux sociaux pour amplifier la voix des membres.

	• Campagnes « Paroles écrites sur nos murs » et « Vraies discussions » pour partager des histoires authentiques. Innovations en matière d'engagement local : • Réorienter les réunions des sections locales pour se concentrer sur les problèmes des membres plutôt que sur les formalités. • Encourager les réunions informelles axées sur des questions spécifiques afin de résoudre les problèmes et de promouvoir l'activisme.
RÉUNIONS DU CAUCUS	Les membres ont été invités à assister à des sessions facultatives du caucus afin de discuter des sujets qui les préoccupent au sein de leur désignation ou de leur groupe spécifique. • La réunion du caucus des IAA s'est tenue dans la salle Shediak A avec 18 personnes déléguées, dont 16 en personne et 2 via Zoom. • La réunion du caucus des IP a eu lieu dans la salle Shediak B avec 8 personnes déléguées, dont 3 en personne et 5 via Zoom. • La réunion du comité sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance s'est tenue dans la salle Shediak C avec 5 personnes déléguées en personne.
REUNIONS DES REPRESENTANTES ET REPRESENTANTS D'UNITE	Les réunions des représentantes et représentants d'unité se sont tenues de 13h15 à 15h. • Partie III, Hôpitaux – Salle de bal AB • Foyers de soins – Salle Shediak C • Partie III, Soins communautaires – Salle Shediak A • Infirmières et infirmiers gestionnaires et surveillants – Salle Shediak B
MOT DE BIENVENUE	Paula Doucet, présidente, a souhaité la bienvenue à toutes les personnes déléguées votantes, aux observatrices et observateurs, aux personnes invitées et aux membres du personnel à la 51^e assemblée générale annuelle du SIINB.
EXPLICATION DE L'ENCAN DE SOLIDARITE	Kathy LeBlanc et Renee Boudreau ont présenté un aperçu de l'encan silencieux, qui a débuté lors de la réception vin et fromage le lundi 20 octobre. Tous les profits seront répartis entre le Fonds d'aide humanitaire du SIINB et le Fonds de solidarité de la FCSII afin de soutenir les efforts humanitaires des infirmières et infirmiers.
EXPLICATION DU TIRAGE 50/50	Paula a présenté une nouvelle activité de financement cette année, un tirage 50/50. La personne qui gagnera le tirage de mercredi recevra 50 % des fonds recueillis et les 50 % restants seront versés à l'organisme de bienfaisance de son choix.
SALUTATIONS DU COMITÉ D'ACCUEIL	Lisa Boudreau et Laura Renouf, du comité d'accueil des sections locales de Bathurst, ont présenté leurs salutations. Le thème du banquet de mardi est la Fierté. Les portes ouvriront à 18h. Après le dîner, il y aura un spectacle et une danse avec le groupe Big Bad Party Band.
RECONNAISSANCE DES MEMBRES	Paula Doucet, présidente, et Maria Richard, première vice-présidente, ont remis les épinglettes d'années de service pour 2025. 5 ans de service : • Beverly Gaudet • Melissa Ferguson • Cynthia McLaughlin • Laurie Leger-Lester • Jennifer McKinley 10 ans de service : • Edith Léger Leblanc

- Jason Robin
- Maria Cormier
- Debbie Carpenter

15 ans de service :

- Kim Greechan
- Holly Greenlaw

20 ans de service :

- Raelyn Legace

25 ans de service :

- Mario Hachey
- Catherine Little

PRIX ESPRIT

Le prix Esprit 2025 du SIINB a été décerné à Laurie Leger-Lester, santé mentale publique et communautaire, Saint John.

PRIX GLENNA ROWSELL

Le prix Glenna Rowsell pour 2025 a été décerné à Sheila Ebbett, de l'hôpital régional Dr Everett Chalmers.

RECONNAISSANCE POUR LA RETRAITE

Debbie Gill a pris sa retraite après avoir travaillé pendant 30 ans au sein du SIINB. Elle a commencé comme commis comptable en 1995 et a terminé sa carrière au SIINB en tant que directrice des opérations.

Maria Richard, première vice-présidente, a également été honorée pour son départ à la retraite après avoir été infirmière immatriculée et militante syndicale pendant plus de 33 ans.

MARDI 21 OCTOBRE 2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE	La présidente, Paula Doucet, ouvre la 51 ^e assemblée générale annuelle du SIINB, à 8 h 29 le 21 octobre 2025.
RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES	Paula Doucet rend hommage aux peuples Mi'kmaq et Malécites de Wolastoqiyik et à la terre sur laquelle nous nous réunissons.
SALUTATIONS AUTOCHTONES	Christopher Brooks, également connu sous le nom de Lapskahasit Cihkonagc (Tortue ponctuée) de Sitansisk (communauté de St. Mary's), accueille les personnes participantes en jouant au tambour.
Ô CANADA	On fait jouer une vidéo d' <i>Ô Canada</i> .
APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA RÉUNION	• Les personnes participantes sont encouragées à choisir leur langue de préférence. Un service d'interprétation est fourni. • Rappel à tous les membres qu'ils doivent s'inscrire chaque matin pour pouvoir voter. • Des aliments non périssables peuvent être déposés à l'inscription jusqu'au mercredi matin, auquel moment la banque alimentaire de Moncton viendra les chercher. • Des produits d'hygiène féminine peuvent être déposés à l'inscription jusqu'au mercredi matin, puis seront livrés à Carrefour pour femmes. Au lieu de remettre une trousse à chaque membre cette année, on fournit une trousse par table, contenant les documents suivants : • Une copie de l'ordre du jour • Une copie du <i>Parasol</i> • Les politiques de réunion du SIINB • Règles et privilèges • Introduction aux <i>Robert's Rules of Order</i> • Informations pour remplir le formulaire de note de frais et de virement automatique Chaque membre a reçu une enveloppe lors de l'inscription, contenant : • Un billet pour une consommation • Un billet pour un article promotionnel • Votre porte-nom • Un billet pour le banquet • Les personnes déléguées votantes ont reçu une carte de vote bleue Les lunchs et les pauses seront fournis pendant la réunion. On demande qu'à partir de maintenant, tous les téléphones portables, tablettes et téléavertisseurs soient mis en mode vibration.
PRÉSENTATION DE LA TABLE D'HONNEUR	La présidente, Paula Doucet, présente la table d'honneur. • Maria Richard, première vice-présidente; • Renée Boudreau, deuxième vice-présidente; • Maria Cormier, vice-présidente des finances; • Catherine Little, représentante d'unité, Partie III - Hôpitaux; • Kathy LeBlanc, représentante d'unité, Partie III - Soins communautaires; • Debbie Carpenter, représentante d'unité, Infirmières et infirmiers gestionnaires et surveillants; • Jason Robin, représentant d'unité, Foyers de soins; • Angela Miller, membre à titre personnel, infirmière auxiliaire autorisée;

PRESENTATION DU PERSONNEL DU SIINB

- Raelyn Lagacé, membre à titre personnel, infirmière praticienne;
- Matt Hiltz, directeur général;
- Barbara Byers, parlementaire.

Les membres de l'équipe du SIINB sont présentés :

- Sarah Bonnar, gestionnaire des opérations;
- Kathy Allen Palmer, directrice des finances;
- Jennifer Heade, agente administrative;
- Jessie St-Pierre-Redmond, réceptionniste;
- Kim Price, agente des relations de travail;
- Ellen Thompson, agente des relations de travail;
- Tina Richardson, agente des relations de travail;
- Josée Gaudet, agente des relations de travail;
- Shirley Avoine, agente des relations de travail;
- Melanie Malenfant, agente des relations de travail;
- Laura Donaher, agente des relations de travail;
- Marise Bye, spécialiste administrative des relations de travail;
- Alix Saulnier, agente des communications;
- Joanne Quinn, agente de l'éducation;
- Esther Bayer, agente de l'expérience et de la technologie;
- Madison Guay, adjointe administrative REC.

Absence motivée :

- Michele Brown-Gellert (congé de maternité)

PRÉSENTATION DES PERSONNES INVITÉES

Les personnes invitées suivantes sont présentées :

- Linda Silas, présidente, FCSII;
- Angela Preocanin, secrétaire-trésorière, FCSII;
- Janet Hazelton, présidente, Nova Scotia Nurses' Union;
- John Lowe, vice-président, Région 5 de l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario;
- Rachel Muir, vice-présidente, Région 2 de l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario;
- Donna Trainor, directrice générale, Saskatchewan Union of Nurses;
- Danielle Sampson, directrice régionale de l'Atlantique, Congrès du travail du Canada.

APPEL NOMINAL

- Les membres sont invités à se lever et à être présentés par unité de négociation.
- Les membres qui participent pour la première fois ont été invités à se lever pour être présentés. Au total, 46 membres présents pour la première fois ont assisté à cette réunion.
- Au total, il y a 192 membres et personnes invitées inscrits et 119 personnes déléguées votantes à la réunion.

MINUTE DE SILENCE

Une minute de silence est observée en l'honneur des membres du SIINB décédés depuis la dernière AGA en 2024.

- Ruth Ann Goodine Amos – Santé publique et mentale de Fredericton
- Charlene Marie Merrill – Infirmières et infirmiers gestionnaires et surveillants de la région 3
- Nathasha Brown – Hôpital du Haut de la Vallée
- Valerie Lynn Fitzpatrick – Infirmières et infirmiers gestionnaires et surveillants de Miramichi
- Tara Newcombe – Hôpital de Moncton
- Michelle-Anne Lister – Hôpital de Moncton

- Emily Jones – Hôpital du Haut de la Vallée
- Nadine Andrée Leblanc – Santé communautaire Restigouche
- Margaret Ann Bonner – Foyer de soins Rocmaura/Hôpital régional de Saint John
- Holly Carson – Hôpital régional de Saint John
- Lori Beth Armstrong – Hôpital St. Joe's
- Stephanie Pye – Foyer de soins Mill Cove
- Phyllis Hope – Hôpital de Moncton
- Betty Oden – Hôpital de Moncton
- Linda Hooper – Hôpital de Moncton
- Brenda Robinson – Hôpital de Moncton
- Lee McCorbrey – Hôpital de Moncton
- Judy Hawthorne - Hôpital de Moncton
- Janice Swain - Hôpital de Moncton
- Lori Lowerson - Hôpital de Moncton
- Peggy Gaudet - Hôpital de Moncton
- Donna Kaye - Hôpital de Moncton
- Lyne McCrae - Centre hospitalier Restigouche
- Caroline Pitt - Centre hospitalier Restigouche
- Evelyn Canna – Hôpital régional Chaleur
- Lola Miller - Hôpital régional Chaleur
- Leona Levine - Hôpital régional Chaleur
- Barbara Jabour Scott - Hôpital régional Chaleur
- Carol Anne Roy Scott - Hôpital régional Chaleur
- Mireille Bouchard – Hôpital régional Chaleur
- Antoine Faire – Hôpital régional de Campbellton
- June Dignam – Hôpital régional de Miramichi
- Angela Grant – Hôpital régional de Miramichi
- Ruth Kierstad – Hôpital régional de Miramichi
- Lori Hay – Hôpital régional de Miramichi
- Joanne Glenn – Hôpital régional de Miramichi
- Gail Glover – Hôpital régional de Miramichi
- Wilma Anderson – Hôpital régional de Miramichi
- Anne Kane – Hôpital régional de Miramichi
- Beth Ann Gillies – Hôpital régional de Miramichi
- Bertha Shattuck – Hôpital régional de Miramichi
- Helen Brown – Hôpital régional de Saint John
- Trudy Ricketts – Hôpital régional de Saint John
- Connie Morehouse - Hôtel Dieu, Perth
- Cheryl Jensen – Hôtel-Dieu, Perth
- Malise Bonnieu - Hôpital régional d'Edmundston
- Crystal Lee – Hôpital régional Dr Everett Chalmers

**NOMINATION DES SCRUTATRICES
OU SCRUTEURS ET DES
SERGENTES OU SERGENTS D'ARMES**

La première vice-présidente, Maria Richard, assume la présidence pour la nomination des scrutatrices ou scrutateurs et des sergentes ou sergents d'armes. Les personnes suivantes sont nommées :

Scrutatrices et scrutateurs

- Mary Margaret Hanlon, de l'Hôpital régional de Saint John
- Thomas Keignaert, Hôpital Dr Georges L.-Dumont
- Tiffany Mitten, Santé publique et mentale de Miramichi
- Cynthia McLaughlin, Infirmières et infirmiers gestionnaires et superviseurs, Bathurst

	● Amber Van Beelen, Église de Saint John et Foyer de soins St. Stephen Sergentes et sergents d'armes ● Nadia Benoit, Hôpital Tracadie-Sheila ● Mame Faty Sarr, Hôpital Dr Georges L.-Dumont ● Huguette Huard, Hôpital régional Chaleur ● Melissa Lavallée, Santé communautaire Beauséjour ● Abdoul Tidjani, Hôpital Dr Georges L. Dumont IL EST PROPOSÉ par Smith Adolfo APPUYÉ par Michele Leblanc MOTION : QUE soit approuvée la nomination des scrutatrices et scrutateurs et des sergentes et sergents d'armes. MOTION ADOPTÉE
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	IL EST PROPOSÉ par Carole C. Desjardins, APPUYÉ par Daniel Robichaud MOTION : QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. MOTION ADOPTÉE
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE DE 2024	IL EST PROPOSÉ par Charlene Dick, APPUYÉ par Edith Leger Leblanc MOTION : QUE le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024 soit approuvé tel que distribué. MOTION ADOPTÉE
COMITE ORGANISATEUR DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE	Karine Savoie, Tambrie MacDonald, Simon Richard et Renée Boudreau, membres d'office du comité organisateur de l'assemblée annuelle, présentent les règles de l'AGA. ● Révision des politiques de réunion. ● Les lunches sont fournis chaque jour. ● La date limite de soumission des résolutions d'urgence est fixée au mercredi 22 octobre 2025 à 11 h. ● Examen des <i>Robert's rules of order</i> et des statuts et règlements. ● Les dons seront collectés jusqu'à mercredi matin. Le comité a présenté le Rapport du comité organisateur de l'assemblée annuelle, tel qu'il a été publié dans le <i>Parasol</i> à la page 32. IL EST PROPOSÉ par Laura Renouf, appuyé par Tina Downing MOTION : QUE le Rapport du comité organisateur de l'assemblée annuelle soit accepté tel que présenté dans le <i>Parasol</i>, à la page 32. MOTION ADOPTÉE
ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE	Faits saillants de l'allocution de la présidente : ● L'année écoulée depuis la dernière AGA a été très chargée, entre la mise en place du nouveau gouvernement et le traitement des enjeux de santé publique d'Horizon. ● Le nouveau gouvernement a été plus actif au cours des six premiers mois que l'ancien gouvernement au cours des six dernières années. ● La campagne Retraite juste a réussi à montrer à la première ministre que la retraite anticipée était une priorité pour le personnel infirmier du SIINB, tant pour la Partie III que pour les infirmières et infirmiers gestionnaires et surveillants.

- Le projet d'Horizon visant à réformer la santé publique a été temporairement suspendu par ledit gouvernement. En attendant, nous nous concentrons sur la détermination des prochaines étapes et la collecte de données.
- Discussions récentes avec la ministre du Travail pour relancer le groupe de travail gouvernement-syndicats, avec l'ajout du SIINB. La devise est « Rien pour nous sans nous ».
- Nous continuerons à faire pression sur eux et à nous montrer critiques lorsque cela sera nécessaire, en particulier en ce qui concerne le système de santé financé par des fonds publics, géré par des organismes publics et accessible à tous.
- La nouvelle image de marque a été lancée hier afin de moderniser la façon dont le SIINB communique avec ses membres et les protège. C'est plus qu'un simple logo; l'image de marque représente la façon dont les membres s'engageront auprès de leur syndicat.
- Le syndicat s'est développé et a évolué; les défis seront relevés ensemble, en tant que groupe uni et fort d'infirmières et d'infirmiers du Nouveau-Brunswick.
- La 61^e session de l'Assemblée législative s'ouvre aujourd'hui. Le SIINB n'y est pas, mais le gouvernement sait que les questions relatives aux soins infirmiers sont au cœur des préoccupations pour aller de l'avant. Le SIINB continuera à se battre pour les soins de santé dans la province.
- Le pouvoir réside entre les mains des infirmières et infirmiers engagés et informés. Le soutien entre les membres est nécessaire pour favoriser l'engagement et l'action collective.
- Il est temps de défendre nos intérêts, ceux de nos membres et ceux des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois. Soyez intrépides et sans complexe, car lorsque nous sommes unis, nous gagnons. Nous pouvons être professionnels et puissants.

IL EST PROPOSÉ par Ginette Roy, **APPUYÉ** par Cathy Barter

MOTION : QUE le rapport de la présidente soit approuvé tel que présenté et imprimé dans le *Parasol* à la page 4.

MOTION ADOPTÉE

SALUTATIONS DU CTC

Un message vidéo de Beatrice Bruske, présidente du Congrès du travail du Canada, a été diffusé aux personnes déléguées.

- Lorsque vient le temps de négocier les conventions collectives, vous faites face à des concessions et à des réductions, même après avoir mis votre santé et votre bien-être en jeu.
- Le CTC vous accompagne à chaque étape et, ensemble, nous luttons pour obtenir ce que vous méritez.
- Partout au Canada, les travailleurs et travailleuses sont attaqués tandis que les PDG engrangent des primes record et que les différents gouvernements parlent de flexibilité. Des emplois sont menacés; nous appelons cela faire des économies sur le dos des travailleurs et travailleuses.
- La solidarité, l'espoir et la communauté doivent être notre voie à suivre dans le mouvement syndical. C'est à nous qu'il appartient de défendre et de protéger les bons emplois et les soins de santé publics.

SALUTATIONS DE LA FCSII

Linda Silas, présidente de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, a adressé ses salutations aux membres.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Points saillants :

- Une résolution a été adoptée pour inclure des reconnaissances autochtones lors du congrès biennal de 2025.
- La FCSII a lancé une campagne lors des dernières élections fédérales qui a généré 7 millions d'impressions afin de mettre la santé à l'ordre du jour.
- En juillet 2025, la FCSII a tenu une réunion avec tous les premiers ministres provinciaux afin de souligner qu'ils ne peuvent pas prétendre que les soins de santé sont une priorité tout en réduisant le budget.
- Une réunion a eu lieu en octobre avec les ministres provinciaux de la Santé afin de discuter de la violence au travail. Les données montrent que 60 % du personnel infirmier subit des violences physiques au moins une fois par an.
- En juin, avant le congrès biennal, la FCSII a organisé un sommet des faiseurs du changement, réunissant les conseils d'administration de chaque organisation membre afin de discuter des questions provinciales. Le consensus était « assez du statu quo ».
- Les infirmières et infirmiers de tout le pays sont déchirés, fatigués et excédés. Nous devons créer notre propre discours; ils ne pourront plus étouffer notre vérité.
- Une nouvelle campagne intitulée « Une province pareille à l'autre » a été lancée. Les mêmes problèmes se posent dans tous les syndicats d'infirmières et d'infirmiers du Canada, et nous devons nous unir.
- Le personnel infirmier ne doit pas avoir peur de s'exprimer. Dénoncez ce qui ne va pas dans votre milieu de travail et faites-le en toute sécurité, ensemble.
- Le personnel infirmier doit dire NON aux heures supplémentaires, au manque de personnel, aux conditions de travail dangereuses et aux agressions physiques. Il doit dire OUI au ratio personnel-patients, à des heures de soins sûres et au respect en tant que secteur critique pour la sécurité.
- Il ne suffit plus d'être à la table, nous devons renverser la situation. Il est temps de dire au gouvernement que les choses ne peuvent pas continuer comme avant, que nous sommes en première ligne des soins de santé.

Linda Silas a reçu son épinglette pour 40 ans de service des mains de Paula Doucet.

Le directeur général Matt Hiltz a présenté son rapport tel que publié dans le *Parasol* à la page 8. Voici les points saillants :

Le point sur les négociations

- Un accord a été conclu pour l'unité de négociation de la Partie III et a été ratifié par 68 % des membres qui ont voté. L'accord prévoit des augmentations salariales de 21,75 % à 23,70 % sur quatre ans, ce qui correspond ou dépasse les augmentations accordées par le NSNU.
- Un accord de principe a été conclu pour l'unité de négociation des foyers de soins le 17 octobre. Les documents de ratification seront distribués la semaine après l'AGA afin que les membres puissent voter la semaine suivante.

Questions relatives aux relations de travail

- L'audience sur la Covid-19 a été ajournée, mais les efforts se poursuivent en vue d'un règlement.
- Moins d'optimisme quant à la collaboration avec le nouveau gouvernement en raison de son objectif strict d'équilibrer le budget. Actuellement, seulement 2 % du budget est alloué aux soins de santé et leur approche envers les autres syndicats et travailleurs et travailleuses suggère qu'ils

lésinent sur les moyens. Cela entraînera probablement une réduction de la collaboration, en particulier sur les questions impliquant des engagements financiers.

- L'interprétation commune sur le service de réserve pendant les jours fériés est presque terminée. La question en suspens concerne l'interprétation de du service de rappel 24 heures sur 24 pendant les jours fériés.
- Pour tous les griefs provinciaux, le SIINB va désormais publier une note de service afin d'informer tous ses membres.
- Des questions restent en suspens concernant la prime de maintien en poste, lorsqu'un membre travaillait à titre permanent chez Horizon ou Vitalité et à titre occasionnel au PEM et que ses heures au PEM n'étaient pas prises en compte. Nous étudions la voie à suivre pour trouver une solution.
- Le mot « refusé » dans le document « Travailler au-delà des relais prévus à son horaire » pose problème principalement à Vitalité. Ils n'aiment pas ce mot et souhaitent le changer, mais cela n'a pas été soulevé lors des négociations.

Santé publique, santé mentale et dépendances à Horizon

- Le SIINB a retenu les services d'un expert en santé publique pour réaliser une étude indépendante sur les changements qu'Horizon souhaitait apporter en juin.
- Nous attendons le rapport de Shelly Dumouchel sur la manière dont Horizon a dévoilé son plan.
- La mise en œuvre planifiée a incité la plupart des sections locales concernées à déposer des rapports sur le respect en milieu de travail. En conséquence, le SIINB a déposé un grief provincial au cours de la semaine du 13 octobre, car cette situation ne répond pas aux critères énoncés dans la politique sur le respect en milieu de travail.

Opérations du SIINB

- Sarah Bonnar est la nouvelle gestionnaire des opérations.
- Kathy Allen Palmer est la nouvelle gestionnaire des finances.
- Esther Bayer est la nouvelle agente de l'expérience et de la technologie

Nombre de membres

- Augmentation de 5 % du nombre total d'adhérents.
- Dans les soins communautaires, on a enregistré une baisse du nombre d'II et une augmentation du nombre d'IAA.

SharePoint des sections locales

- Lors des réunions du conseil exécutif, les dirigeantes et dirigeants des sections locales ont demandé un emplacement sûr et sécurisé pour stocker leurs fichiers électroniques.
- Un site SharePoint dédié a été créé pour chaque section locale afin de stocker et de partager leurs fichiers en toute sécurité.
- L'accès sera réservé aux dirigeantes et dirigeants de la section locale et une formation sera dispensée avant le lancement.

Connexions avec les sections locales

- Le nouveau système de gestion de l'apprentissage, présenté en avant-première lors des réunions du conseil, proposera des cours d'apprentissage connectés.
- Depuis lors, nous avons achevé notre nouvelle image de marque et, dès le lancement du nouveau site web, nous commencerons à déployer ces cours.

- Notre stratégie en matière d'éducation est en cours de modernisation afin de s'aligner sur la nouvelle image de marque, notamment par la mise à jour des cours existants et le développement de nouveaux contenus modernes afin de mieux soutenir les membres.

Stage 2.0

- Après avoir testé plusieurs approches, le SIINB a déterminé qu'un stage ART d'une année complète offre l'expérience la plus complète pour les personnes occupant ce poste.

Représentation des soins communautaires

- Le SIINB veut s'assurer que les membres des sections locales des soins communautaires sont représentés aussi efficacement que possible.
- Un sondage révisé sur la classification sera mené pour les sections locales concernées.

Mises à jour du manuel des politiques

- Des modifications ont été apportées afin de clarifier le processus permettant aux sections locales de retrouver leur indépendance financière, notamment une procédure mise à jour pour revenir à une section locale de type 1 après avoir été classée comme section locale de type 2.
- Une politique plus précise concernant les erreurs de cotisations a été mise en place.
- La procédure de ratification, le processus de vote de grève et les conditions d'éligibilité ont été clarifiés.

IL EST PROPOSÉ par Don Paulin, **APPUYÉ** par Lisa Boudreau

MOTION : QUE le rapport du directeur général soit approuvé tel que présenté et imprimé dans le *Parasol* à la page 8.

MOTION ADOPTÉE

RAPPORT DE LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE

Maria Richard, première vice-présidente, a présenté son rapport publié dans le *Parasol* à la page 11.

- Le SIINB a de nouveau été invité à faire une présentation aux élèves de 11e et 12e année du programme ICE à Bathurst et Campbellton.
- Le comité d'aide aux études de la Partie III et des infirmières et infirmiers gestionnaires et surveillants s'est réuni en septembre pour examiner 42 demandes. Parmi celles-ci, 38 ont été approuvées, pour un montant total d'un peu plus de 60 300 \$. À ce jour, pour l'exercice financier en cours, le comité a approuvé près de 156 000 \$ pour 92 demandes.
- Le comité DEIA a tenu une réunion lundi. Les membres du comité feront le point plus tard dans la journée ou demain.
- Les efforts se poursuivent pour réactiver les sections locales inactives. Depuis la rédaction du rapport *Parasol* cet été, le SIINB a vu une section locale redevenir active et une nouvelle section locale se former, la section locale 92 Blanche Bourgeois.
- La Coalition de la santé du Nouveau-Brunswick s'est activée depuis août pour faire pression en faveur du programme d'assurance-médicaments.
- La date limite pour les cinq bourses d'études du SIINB était le 30 septembre. Le comité se réunira la semaine prochaine pour examiner les candidatures et sélectionner les personnes lauréates.

IL EST PROPOSÉ par Edith Leger Leblanc, **APPUYÉ** par Stephanie DeGrace

RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

MOTION : QUE le rapport de la première vice-présidente soit approuvé tel que présenté et imprimé dans le *Parasol* à la page 11.

MOTION ADOPTÉE

Paula a présenté les membres du comité des finances : Tony Bettle, Bonnie Speed, Jéhanne St-Coeur, Maria Cormier, vice-présidente des finances, et Kathy Allen Palmer, gestionnaire des finances, membre d'office.

Kathy Allen Palmer, membre d'office, et Maria Cormier, vice-présidente des finances, ont présenté le rapport de l'auditeur publié dans le *Parasol* aux pages 41 à 53.

IL EST PROPOSÉ par Lisa Boudreau, **APPUYÉ** par Jaclyn Porelle

MOTION : QUE les états financiers vérifiés de 2024 soient approuvés tels qu'ils sont imprimés dans le *Parasol* aux pages 41 à 53, et que Spacek, Armstrong & Norrad soient nommés auditeurs pour 2026.

MOTION ADOPTÉE

Le comité des finances a formulé les recommandations suivantes :

1. Réaffecter les 5 000 \$ du fonds d'assistance juridique au poste de dépenses professionnelles pour les membres et supprimer le poste du fonds d'assistance juridique du budget. Les 175 000 \$ alloués couvrent ce montant.
2. Supprimer le fonds d'aide aux sections locales et reverser ces 1 000 \$ au budget général (ce montant n'a pas été pris en compte dans le calcul du budget).
3. Proposer un stage d'ART de six mois en 2026.
4. Augmenter les cotisations à compter du 1er janvier 2026, le montant étant calculé en fonction du salaire au 1er janvier 2021. Les cotisations passeraient de 67,91 \$ à 72,39 \$. Nous prévoyons que les augmentations futures des cotisations seront les suivantes : 2027 - 73,84, 2028 - 75,32. Ces chiffres ont été mis à jour par rapport à ceux qui figuraient dans le *Parasol*.

MOTION : QUE les recommandations du comité des finances soient approuvées telles que présentées.

MOTION ADOPTÉE

Un budget révisé a été distribué aux membres et examiné par Kathy Allen Palmer. Les points saillants du budget révisé sont les suivants :

- L'augmentation des cotisations a généré des recettes supplémentaires de près de 443 000 dollars.
- Lorsque le budget a été élaboré en juin, avant la conclusion de l'accord de principe pour la Partie III, les salaires généraux et administratifs comprenaient une augmentation estimée à 18 %, mais avec la conclusion de la convention collective de la Partie III, l'augmentation est de 21 à 22 %.
- La ligne budgétaire consacrée aux programmes de formation pour le personnel a été augmentée de 40 000 dollars, en supposant une formation supplémentaire pour les ART afin qu'ils puissent suivre le cours patronal-syndical d'IRC.
- Le fonds d'assistance juridique a été transféré vers le poste plus large de dépenses professionnelles pour les membres, et un montant supplémentaire de 75 000 dollars a été ajouté en prévision de frais

RAPPORT DE LA DEUXIEME VICE-PRESIDENTE

juridiques supplémentaires liés au congé de maternité de l'une des ART juridiques en 2026.

Renée Boudreau, deuxième vice-présidente, a présenté son rapport, publié dans le *Parasol* à la page 16.

- La participation aux comités suivants fait partie du portefeuille de la deuxième vice-présidente : Coalition pour l'équité salariale, Un enfant Une place, Comité des femmes de la FTTNB, Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, coprésidente de la Coalition de la santé du Nouveau-Brunswick.
- La Coalition de la santé du Nouveau-Brunswick fait pression sur le gouvernement pour qu'il mette en place le programme d'assurance-médicaments. Cette initiative permettrait au Nouveau-Brunswick de disposer de millions de dollars pour mettre en place un programme d'assurance couvrant les médicaments, à commencer par les traitements contre le diabète et la contraception.

IL EST PROPOSÉ par Emma Morehouse, **APPUYÉ** par Jacqueline Dejarjo Twyman

MOTION : QUE le rapport de la deuxième vice-présidente soit approuvé tel que présenté et imprimé dans le *Parasol* à la page 16.

MOTION ADOPTÉE

RAPPORTS DES REPRESENTANTES ET REPRESENTANTS D'UNITE

Catherine Little, représentante d'unité, Partie III – Hôpitaux, a présenté son rapport publié dans le *Parasol* à la page 18.

- La nouvelle convention collective sera signée le jeudi 23 octobre.
- L'élection d'un nouveau représentant ou d'une nouvelle représentante d'unité, Partie III aura lieu peu après la signature.
- Le lancement de la nouvelle image de marque est destiné à nos membres. Le syndicat n'est pas seulement le bureau provincial, il représente toutes les infirmières et infirmiers cotisants du Nouveau-Brunswick. La défense des droits ne concerne pas seulement la patientèle, mais aussi le personnel infirmier.

Kathy LeBlanc, représentante d'unité, Partie III, Soins communautaires, a présenté son rapport final en tant que représentante d'unité, qui a été publié dans le *Parasol* à la page 19.

- Un sondage sur la réorganisation des sections locales des soins communautaires sera distribué afin d'examiner la représentation. La définition d'un « établissement » sera également examinée dans le cadre de ce sondage.
- Après la signature du nouveau contrat, une élection sera organisée pour désigner un nouveau représentant ou une nouvelle représentante d'unité des soins communautaires.
- Une étude sera menée afin d'examiner le champ d'exercice du personnel infirmier des soins communautaires, qui comprendra probablement la complétion du QAE.
- Les employeurs doivent investir dans les outils nécessaires en milieu de travail et fournir la formation requise pour utiliser ces outils efficacement.

Jason Robin, représentant d'unité, foyers de soins, a présenté son premier rapport en tant que représentant d'unité, qui a été publié dans le *Parasol* à la page 22.

- Les foyers de soins ont conclu un accord de principe. Les détails seront communiqués la semaine prochaine, puis soumis au vote.

**RAPPORTS DES MEMBRES A TITRE
PERSONNEL**

- L'un des défis actuels est que les admissions proviennent exclusivement des hôpitaux, ce qui met à rude épreuve l'ensemble du système. Il n'y a pas assez de lits dans les foyers, ni suffisamment de personnel pour ouvrir les lits disponibles.
- Il y a actuellement 47 foyers de soins syndiqués dans l'unité de négociation, mais plus de 70 foyers de soins dans la province, et d'autres ouvrent progressivement. Des efforts doivent être faits pour syndiquer d'autres foyers de soins afin de représenter une plus grande partie des foyers de la province.
- Le gouvernement précédent avait présenté un projet de loi visant à transférer le régime de retraite des membres des foyers de soins vers le régime de retraite à risques partagés de CES. Cependant, le nouveau gouvernement a abrogé ce projet en juin, laissant le régime de retraite inchangé.

Debbie Carpenter, représentante d'unité, infirmières et infirmiers gestionnaires surveillants, a présenté son rapport publié dans le *Parasol* à la page 21.

- L'unité de négociation des infirmières et infirmiers gestionnaires et surveillants subit des pressions de la part des employeurs, qui ont déclaré lors des négociations que des gestionnaires n'appartenant pas à l'unité de négociation pourraient remplacer ces postes.
- Une lettre en dehors de la nouvelle convention collective a été signée afin de protéger les emplois jusqu'à l'expiration du contrat à la fin de 2027. Cependant, les employeurs procèdent déjà à des changements au niveau des postes, et nous nous préparons à déposer des griefs.

Angela, membre à titre personnel représentant les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés, a présenté son rapport, publié dans le *Parasol* à la page 25.

- Dix-huit membres ont assisté à la réunion du caucus des IAA pendant l'heure du lunch.
- Les IAA recherchent le respect et le soutien de leurs employeurs, mais continuent de subir un manque de respect. Leur champ d'activité est considéré comme fluctuant, changeant d'un jour à l'autre.
- Tous les membres doivent veiller les uns sur les autres, quelle que soit leur désignation. Le thème « Avançons ensemble » est tout à fait approprié, car il est temps de redonner le pouvoir aux membres.

Raelyn Lagacé, membre à titre personnel représentant les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens, a présenté son rapport, publié dans le *Parasol* à la page 23.

- La réunion du caucus des IP a attiré de nombreux participants, avec cinq IP en ligne et deux IP en personne.
- Malgré la reconnaissance croissante de la contribution des IP au système, ce groupe continue de faire face à des défis importants.
- L'un des principaux défis est leur exclusion des discussions sur les nouveaux modèles de soins. Les cliniques intégrées dépendent fortement des IP, mais on ne les inclut pas dans les décisions de planification.
- Sécurité – Les IP travaillent souvent seules dans des cabinets qui accueillent des populations à haut risque, sans aucune sécurité sur place. Les demandes d'alarmes personnelles ont été rejetées.
- Espace et équipement – Les IP manquent d'équipement médical de base et d'espace de bureau adéquat pour remplir leurs fonctions.

- Horizon a supprimé les chiffres de référence de sa politique, permettant ainsi aux IP de déterminer le nombre de patients vues chaque jour et de gérer leurs propres listes.

IL EST PROPOSÉ par Ryan Joy, **APPUYÉ** par Krista Aubin

MOTION : QUE les rapports des représentants d'unité et des membres à titre personnel soient adoptés tels qu'ils sont imprimés dans le *Parasol*.

MOTION ADOPTÉE

COMITÉ DEIA

Paula a présenté Andrea Hall, du comité DEIA, qui a parlé du caucus et de l'orientation du comité.

- Lors de la réunion du caucus de lundi midi, deux membres se sont portés volontaires pour rejoindre le comité.
- Avec la nouvelle image de marque axée sur le retour du pouvoir au personnel infirmier, le comité réaffirme son engagement selon lequel les voix des membres ne seront plus jamais marginalisées.
- Au cours de l'année écoulée, le comité a collaboré avec des groupes en quête d'équité à travers la province afin d'écouter, d'apprendre et de comprendre leurs histoires et leurs luttes, des voix qui sont souvent ignorées et invisibles.
- Le comité élabore actuellement des outils pour garantir que chaque infirmière et infirmier soit entendu et respecté.
- Un espace dédié à cette boîte à outils sera disponible sur le nouveau site web du SIINB, conçu pour évoluer en fonction des commentaires des membres et refléter l'évolution des besoins.
- Le comité a mis à jour ses quatre objectifs directeurs, s'éloignant de la DEI pour se concentrer sur le respect, l'appartenance, le courage et la connexion.

FORUM OUVERT

Points de discussion :

- Les postes de l'équipe de relève de la série 400 sont désormais affichés pour une durée d'un an. Les infirmières et infirmiers qui ont été embauchés l'année dernière à ces postes sont informés par l'employeur qu'ils ont été embauchés à des postes temporaires. Leurs contrats signés stipulent le contraire. Les nouvelles affiches d'emploi mentionneront désormais la durée du contrat. Cependant, le message reste flou en raison du manque d'informations.
- Horizon a informé les étudiants en 4^e année d'études infirmières qu'il n'y avait actuellement aucun poste permanent disponible, mais uniquement des postes temporaires.
- Le poste d'infirmier clinicien spécialisé ou d'infirmière clinicienne spécialisée a été mis de côté lors des récentes discussions et négociations. Quel est l'avenir de ce poste ?
- Quel rôle le SIINB peut-il jouer pour influencer le réaménagement des effectifs dans toute la province? Comment le SIINB peut-il contribuer à orienter la discussion sur les rôles dans les soins de santé primaires, en particulier sur le rôle des IAA et des II afin de disposer d'équipes bien structurées? Ces préoccupations, initialement soulevées dans le domaine de la santé publique, font désormais l'objet de discussions dans le domaine des soins de santé primaires.
- Le programme de chirurgie de Saint John comprend actuellement des infirmières et infirmiers associés, mais il a été question d'introduire des assistantes et assistants cliniques, qui sont des médecins d'autres pays travaillant à l'obtention de titres de compétences canadiens. Ces discussions suggèrent de remplacer les infirmières et infirmiers associés par des assistantes et assistants cliniques,

même si ces postes sont axés sur les soins infirmiers et impliquent des interactions directes avec les patients. La perte de ces rôles représenterait une perte importante.

- Certains IFE travaillent actuellement dans des foyers de soins et souhaiteraient passer à l'hôpital, mais on ne leur propose que des postes occasionnels, même après avoir rempli toutes les conditions requises. Cela continue de créer des obstacles.
- Les problèmes liés à la santé publique et mentale ont créé un sentiment d'absence de soutien entre collègues, dont l'employeur a tiré parti. À partir de ces problèmes, trois zones se sont réunies et ont collaboré pour se représenter mutuellement d'une seule voix. Comment aller de l'avant dans un système qui va à l'encontre des intérêts du personnel infirmier?
- Selon le site web du WES, les candidates et candidats devraient recevoir une réponse dans les 7 jours. Cela arrive rarement. Les infirmières et infirmiers se retrouvent alors dans l'incertitude, car ils ne peuvent pas terminer le processus pour devenir IFE sans avoir passé l'évaluation et obtenu un pourcentage de certification.
- Des problèmes de confidentialité et de respect de la vie privée se posent dans un foyer de soins, où le personnel soignant partage les informations de personnes résidentes avec d'autres personnes résidentes. Il s'agit d'une violation des lois sur la confidentialité et de la loi HIPAA.

ASSURANCE BELAIR DIRECT

Dale Weldon, d'Assurance Belair Direct, a remis un chèque d'un montant de 30 908,63 \$ à Paula Doucet, présidente. Ces fonds proviennent de la relation de longue date que le SIINB entretient avec Belair Direct et de son assurance volontaire pour habitation et voitures. Chaque fois qu'un membre du SIINB demande un devis d'assurance ou souscrit une assurance, Assurance Belair Direct perçoit une indemnité pour fonctions administratives (IFA) qui est reversée au SIINB, puis donnée à des maisons de transition dans toute la province. Paula a indiqué que 140 019,63 \$ ont été distribués à des maisons de transition dans la province au cours des années, grâce aux IFA d'Intact Insurance.

MERCREDI 22 OCTOBRE 2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE	La séance est ouverte par la présidente, Paula Doucet, à 8 h 30 le 22 octobre 2025.
ANNONCES	• Merci aux sections locales de Bathurst pour cette soirée divertissante. • Toutes les résolutions d'urgence doivent être soumises au comité organisateur de l'assemblée annuelle avant 11 h aujourd'hui.
APPEL	Au total, il y a 192 membres et personnes invitées inscrits et 119 personnes déléguées votantes à la réunion.
MISE A JOUR DU PLAN DE TRAVAIL 2024-2025	Paula a présenté une mise à jour du plan de travail pour 2024-2025. Résolution n° 1 : infirmières et infirmiers d'agence - Le SIINB continue de plaider auprès du gouvernement et des organismes concernés en faveur de la réglementation des infirmières et infirmiers d'agence. L'objectif est de garantir que les agences doivent respecter des directives strictes si elles doivent être utilisées. - Le SIINB demande que des mesures législatives soient prises concernant le recours aux infirmières et infirmiers d'agence au Nouveau-Brunswick. - Le SIINB a négocié avec succès la poursuite de l'initiative de redéploiement, qui permet aux infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick de se porter volontaires pour pourvoir les vacances dans d'autres établissements de la province, réduisant ainsi le recours aux infirmières et infirmiers d'agence. Résolution n° 2 : infirmières et infirmiers formés à l'étranger - À la fin du printemps, le SIINB a envoyé des lettres aux directrices des soins infirmiers des deux RRS, Horizon et Vitalité, pour demander l'amélioration des programmes et des processus d'orientation destinés aux infirmières et infirmiers formés à l'étranger (IFE) qui entrent dans la profession. - Le SIINB assurera le suivi de ces lettres auprès des RRS et auprès d'EPFT afin d'examiner les attentes et le traitement des IFE. Résolution n° 3 : personnes nouvellement diplômées - À la table des négociations, la création d'une « Initiative de transfert des connaissances » permet aux personnes nouvellement diplômées de prendre un bon départ dans leur carrière infirmière. - Le SIINB a également obtenu une prime d'orientation de 1,50 \$ afin de reconnaître le travail des infirmières et infirmiers qui encadrent, forment et orientent les personnes nouvellement diplômées. Résolution n° 4 : crise des ressources humaines dans le secteur de la santé - Le SIINB continue de plaider en faveur d'un financement supplémentaire dans le domaine des soins de santé. Cela est nécessaire non seulement pour soutenir le personnel infirmier, mais aussi toutes les autres disciplines. Résolution n° 5 : augmentation des heures de soins dans les établissements de soins de longue durée - La FCSII a publié une déclaration de principe et le SIINB continue de défendre cette cause à la table des négociations. - Le manque chronique de ressources dans les soins de longue durée reflète un manque de respect inacceptable envers le personnel, les infirmières et infirmiers, les personnes résidentes et leurs familles. - La norme nationale propose un minimum de 4,1 heures de soins directs aux personnes résidentes; le minimum actuel au Nouveau-Brunswick est de 3,3

	heures. Le SIINB continue de plaider en faveur d'une augmentation à au moins 4,1 heures. Motion n° 1 – IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du SIINB étudie la possibilité de transférer les infirmières et infirmiers praticiens des sections locales du SIINB (hôpitaux) aux sections locales du SIINB (soins communautaires), là où il y a le plus d'intérêts communs. - Après discussion au sein du conseil d'administration, il a été décidé d'élargir cette motion afin d'inclure tous les membres travaillant dans des cliniques de santé ou d'autres établissements rattachés à des sections locales hospitalières. - Un sondage a été créé et distribué à un large éventail de personnes, ce qui a faussé les résultats. Un nouveau sondage sera envoyé aux membres affectés à des sections locales hospitalières mais travaillant dans un établissement en dehors de l'hôpital.
SALUTATIONS DE NOS HOMOLOGUES	Janet Hazelton, présidente, Nova Scotia Nurses' Union Donna Trainor, directrice générale, Saskatchewan Union of Nurses Rachel Muir et John Lowe, vice-présidents, Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario
RÉSOLUTIONS	Karine Savoie, Simond Richard et Tambrie MacDonald ont présenté les résolutions publiées dans le <i>Parasol</i> au nom du comité organisateur de l'assemblée annuelle. Les résolutions doivent être approuvées à la majorité de 50 % + 1 des voix. Les règles de conduite relatives aux résolutions ont été communiquées. Aucune résolution d'urgence n'a été reçue. Résolution n° 1 – Crédit d'impôt pour le maintien en poste du personnel infirmier IL EST PROPOSÉ par Karine Savoie APPUYÉ par Simon Richard IL EST RÉSOLU QUE le SIINB collabore avec le gouvernement provincial pour créer un nouvel incitatif fiscal, soit sous forme de crédit ou de déduction, pour les infirmières et infirmiers qui demeurent au Nouveau-Brunswick, et ce peu importe leur âge, afin d'encourager le maintien en poste à long terme. RÉSOLUTION ADOPTÉE Résolution n° 2 – Pour des cliniques publiques IL EST PROPOSÉ par Karine Savoie, APPUYÉ par Simon Richard IL EST RÉSOLU QUE le SIINB, en collaboration avec la Coalition de la santé du Nouveau-Brunswick, fasse pression sur le gouvernement provincial pour s'assurer que toutes les cliniques de santé nouvellement annoncées demeurent administrées et dotées en personnel par le secteur public. RÉSOLUTION ADOPTÉE Résolution n° 3 – Programme d'échange de seringues à l'échelle de la province IL EST PROPOSÉ par Karine Savoie, APPUYÉ par Simon Richard IL EST DONC RÉSOLU QUE le SIINB fasse pression sur le gouvernement provincial pour qu'il mette en œuvre des programmes d'échange de seringues accessibles et des espaces plus sûrs pour les personnes ayant une dépendance, et ce dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick, y compris dans les régions rurales et mal desservies.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Résolution n° 4 – Réponse aux besoins de la population vieillissante du Nouveau-Brunswick

IL EST PROPOSÉ par Karine Savoie **APPUYÉ** par Simon Richard

IL EST DONC RÉSOLU QUE le SIINB fasse pression sur le gouvernement provincial pour qu'il mette en œuvre des stratégies de financement durable afin de soutenir la population vieillissante, notamment :

- Plus d'investissements dans les soins à domicile et les services communautaires afin de favoriser le vieillissement chez soi et de réduire le nombre d'hospitalisations inutiles;
- Un meilleur accès à des établissements de soins de longue durée ayant des effectifs suffisants, particulièrement en ce qui concerne le personnel autorisé, afin d'améliorer la qualité des soins;
- Une meilleure coordination entre le ministère de la Santé, le ministère du Développement social et les ressources communautaires afin de fournir des soins exhaustifs et intégrés;
- De meilleures possibilités d'éducation et de formation pour les infirmières et infirmiers en soins gériatriques.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Résolution n° 5 – Reconnaissance des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisées

IL EST PROPOSÉ par Karine Savoie **APPUYÉ** par Simon Richard

IL EST RÉSOLU QUE le SIINB revendique l'inclusion des IAA sous la désignation d'« infirmière » dans le cadre de la révision de la Loi sur les infirmières et infirmiers. Bien qu'il existe des distinctions entre les infirmières et infirmiers immatriculés (II), les IAA et les infirmières et infirmiers praticiens (IP), tous et toutes font partie intégrante de la profession infirmière.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Résolution n° 6 – Réconciliation et lutte contre le racisme dans les soins de santé

IL EST PROPOSÉ par Karine Savoie, **APPUYÉ** par Simon Richard

IL EST DONC RÉSOLU QUE le SIINB encourage l'inclusion et l'utilisation des pratiques et des savoirs autochtones en matière de guérison dans les établissements de soins de santé.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Résolution n° 7 – Politique sur les déplacements

IL EST PROPOSÉ par Karine Savoie, **APPUYÉ** par Simon Richard

IL EST RÉSOLU QUE le Manuel des politiques du SIINB, article 10 - Politiques financières, paragraphe f) Politique sur les allocations de dépenses, alinéa (a) Déplacements soit modifié comme suit :

Lorsqu'un membre voyage par avion, (AJOUTER) un maximum de deux (2) heures d'attente, en plus de la durée réelle du vol et du temps nécessaire pour se rendre à

	l'aéroport, et de l'aéroport à la maison, seront considérés comme temps de déplacement. RÉSOLUTION REJETÉE Résolution n° 8 – Temps minimum alloué pour un débat productif IL EST PROPOSÉ par Karine Savoie APPUYÉ par Simon Richard IL EST RÉSOLU le SIINB se conforme aux <i>Robert's Rules of Order</i> et alloue 10 minutes à la personne qui propose la résolution et à toute personne qui intervient sur les motions, les résolutions et les propositions de modifications aux Statuts. RÉSOLUTION REJETÉE Le conseil d'administration examinera ces résolutions lors de la réunion de décembre et les intégrera au plan de travail pour l'année à venir.
MODIFICATIONS AUX STATUTS ET REGLEMENTS	Karine Savoie présente les résolutions parues dans le <i>Parasol</i> au nom du comité organisateur de l'assemblée annuelle. Toute modification aux Statuts et règlements exige une majorité aux deux tiers des votes exprimés. IL EST PROPOSÉ PAR Karine Savoie, APPUYÉ PAR Tambrie MacDonald MOTION : Que la modification proposée à l'article 3.02 soit adoptée. ARTICLE 3 – Interprétation CONSEIL D'ADMINISTRATION 3.02 « membre en règle » désigne une personne reconnue comme employée par l'une des unités de négociation et qui, sous réserve du paragraphe 5.0104, paie les cotisations syndicales mensuelles et est membre actif de ~~l'AIINB~~ <u>l'organisme de réglementation applicable (c.-à-d. l'AIINB, l'AIAANB)</u>. ADOPTÉ IL EST PROPOSÉ PAR Karine Savoie, APPUYÉ PAR Simon Richard MOTION : Que la modification proposée à l'article 5.04 soit adoptée. ARTICLE 5 – Membres CONSEIL D'ADMINISTRATION 5.04 Un membre du Syndicat qui est en disponibilité ou en congé <u>autorisé</u> conformément à la convention collective, y compris en congé de maternité ou en congé de garde d'enfants, ainsi qu'une infirmière ou un infirmier qui retourne au travail avant la fin de son congé de maternité ou de son congé de garde d'enfants conformément à la Loi sur l'assurance-emploi, reste membre en règle du Syndicat sans avoir à payer des cotisations syndicales. ADOPTÉ MOTION PRÉSENTÉE PAR Karine Savoie, APPUYÉE par Tambrie MacDonald MOTION : Que la modification proposée à l'article 6.03 soit adoptée.

ARTICLE 6 – Sections locales

CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.03 (b) Si une section locale n'élit pas sa présidente ou son président comme membre du conseil exécutif dans les cent vingt (120) jours, la section locale est considérée comme non conforme jusqu'à ce qu'un nouveau conseil exécutif local soit élu. la présidente ou le président du Syndicat convoque une réunion des membres de celle-ci pour l'élection parmi ses membres d'une présidente ou d'un président comme membre du conseil exécutif.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Savoie, **APPUYÉ PAR** Tambrie MacDonald

MOTION : Que la modification proposée à l'article 7.01 soit adoptée.

ARTICLE 7 – Élections

HÔPITAL DR EVERETT CHALMERS

7.01 Élections

(b) Admissibilité

ii. Pour être admissible au poste de deuxième vice-présidence, le ou la membre doit être en règle, avoir déjà occupé un poste électif au sein du conseil d'administration ou au sein du conseil de sa section locale pendant au moins trois (3) ans et avoir assisté au conseil exécutif ou à l'AGA du SIINB en tant que personne observatrice ou personne déléguée votante au cours des cinq (5) dernières années.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Savoie, **APPUYÉ PAR** Tambrie MacDonald

MOTION : Que la modification proposée à l'article 7.01 soit adoptée.

ARTICLE 7 – Élection

HÔPITAL DR EVERETT CHALMERS

7.01 Élections (b) Admissibilité

iii. Pour être admissible au poste de vice-présidence des finances, le ou la membre doit être en règle et

- 1) avoir occupé un poste électif au sein du comité des finances du SIINB dans les cinq (5) dernières années,
- 2) ou avoir déjà occupé un poste électif au sein du conseil exécutif
- 3) ou un poste à la trésorerie d'une section locale et avoir participé à l'AGA du SIINB au cours des cinq (5) dernières années.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Savoie, **APPUYÉ PAR** Simon Richard

MOTION : Que la modification proposée à l'article 7.02 soit adoptée.

ARTICLE 7 – Élection

CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.02 (a) Élection des personnes représentantes : dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la signature de la convention collective d'une unité de négociation, les membres de celle-ci élisent la personne représentante de leur unité respective. Les formulaires de présentation de candidatures sont distribués dans les trente (30) jours qui suivent la signature de la convention.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Savoie, **APPUYÉ PAR** Simon Richard

MOTION : Que la modification proposée à l'article 7.02 soit adoptée.

ARTICLE 7 – Élection

HÔPITAL RÉGIONAL DE SAINT JOHN

7.02 Comité exécutif

(a) Candidatures

Les représentants et représentantes d'unité de négociation (soins actifs, soins communautaires, infirmières gestionnaires et infirmières surveillantes) sont élus par leur unité de négociation respective.

Le bureau provincial recevra les mises en candidature en août et l'élection aura lieu par vote électronique en septembre. Les résultats sont annoncés lors de l'assemblée annuelle en octobre.

(b) Admissibilité

- i. Pour être admissible au poste de représentant ou représentante d'unité de négociation, soins actifs, il faut être membre en règle et membre de l'unité de négociation; soins actifs, Partie III (hôpitaux).
- ii. Pour être admissible au poste de représentant ou représentante d'unité de négociations, soins communautaires, il faut être membre en règle et membre de l'unité de négociation; soins communautaires, Partie III.
- iii. Pour être admissible au poste de représentant ou représentante pour les foyers de soins, il faut être membre en règle et membre de l'unité de négociation des foyers de soins infirmiers.
- iv. Pour être admissible au poste de représentant ou représentante pour infirmières gestionnaires et les infirmières surveillantes, il faut être membre en règle et membre de l'unité de négociation des infirmières gestionnaires et infirmières surveillantes.

(c) Mandat

- i. Les représentants et représentantes des foyers de soins et des infirmières gestionnaires et infirmières surveillantes sont élus les années impaires et entrent en fonction immédiatement après l'assemblée annuelle au cours de laquelle ils ont été élus pour un mandat de deux (2) ans.
- ii. Les représentants et représentantes, soins actifs, Partie III, et les représentants et représentantes, soins communautaires, sont élus les années paires et entrent en fonction immédiatement après l'assemblée annuelle au cours de laquelle ils ont été élus pour un mandat de deux (2) ans.

(d) Sous réserve des autres dispositions des présents règlements, l'élection des membres aux postes de représentants et représentantes de la négociation est

déterminée par la majorité des voix exprimées lors d'un vote des membres votants de l'unité de négociation. Le vote se fait au scrutin secret, électronique. L'élection à chaque poste doit être terminée avant la tenue de toute autre élection.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Savoie, **APPUYÉ PAR** Tambrie MacDonald

MOTION : Que la modification proposée à l'article 7.03 soit adoptée.

ARTICLE 7 – Élection

CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.03 (a) Mises en candidatures

Les candidates et candidats au poste de personne représentante des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) et au poste de personne représentante des infirmières et infirmiers praticiens (IP) sont élus par leur groupe de désignation respectif au sein du SIINB. Le bureau provincial recevra les mises en candidature en août et l'élection aura lieu par vote électronique en septembre. Les résultats sont annoncés lors de l'assemblée annuelle en octobre. ~~***Si la proposition est adoptée à l'AGA de 2023, l'élection d'une personne représentante des IAA et des IP au conseil d'administration aura lieu immédiatement après la tenue de l'AGA de 2023 pour un mandat de trois (3) ans.~~

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Savoie, **APPUYÉ PAR** Tambrie MacDonald

MOTION : Que la modification proposée à l'article 11.01 soit adoptée.

ARTICLE 11 – Vote aux réunions et aux assemblées du syndicat

CONSEIL D'ADMINISTRATION

11.01 Les membres en règle des sections locales peuvent tous assister et participer aux assemblées annuelles ou aux réunions extraordinaires du Syndicat, mais seules les personnes déléguées votantes mentionnées ci-dessous peuvent y voter.

ADOPTÉ

MOTION PRÉSENTÉE PAR Karine Savoie, **APPUYÉE PAR** Tambrie MacDonald

MOTION : Que la modification proposée à l'article 15.01 soit adoptée.

ARTICLE 15 – Revenus et responsabilité comptable

CONSEIL D'ADMINISTRATION

15.01 (b) Les sections locales à chartre ne perçoivent aucune cotisation supplémentaire auprès de leurs membres.

ADOPTÉ

MOTION PRÉSENTÉE PAR Karine Savoie, **APPUYÉE PAR** Tambrie MacDonald

MOTION : Que la modification proposée à l'annexe « A » soit adoptée.

Annexe « A »

Ajouter : 21. Villa St-Isidore et 44. V. A. Snow Centre

~~Supprimer : 92 — Infirmières et infirmiers gestionnaires et surveillants de la Zone 3~~

~~Mise à jour : 67. Le Foyer de Dalhousie-Villa Renaissance~~

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Les motions suivantes ont été présentées lors de la rubrique « Affaires nouvelles »

Motion n° 1

IL EST PROPOSÉ PAR Megan Carr, **APPUYÉ PAR** Andrea Tait

ATTENDU QUE le Service Extra Mural de Medavie met actuellement en place SoinsCommunautairesNB, un système électronique de documentation et d'accès aux informations sur les patients,

ATTENDU QUE des préoccupations ont été soulevées au sujet du processus de mise en œuvre, qui suscite chez les infirmières et infirmiers chargés des soins directs aux patients une inquiétude et une anxiété croissantes quant au maintien de leur intégrité professionnelle et de leurs responsabilités dans l'exercice de leurs fonctions quotidiennes, tout en garantissant la cohérence et la sécurité des soins aux patients.

IL EST RÉSOLU que le SIINB fera pression pour que le processus de mise en œuvre de SoinsCommunautairesNB par le Service Extra Mural de Medavie soit totalement transparent et collaboratif, et qu'il plaidera en faveur d'un processus collaboratif pour la résolution rapide des préoccupations identifiées au fur et à mesure du déroulement du processus de mise en œuvre, afin de garantir la protection et le soutien des infirmières et infirmiers et de leur travail auprès des patients dont ils s'occupent.

MOTION ADOPTÉE

Motion n° 2

PROPOSÉE PAR Angel Lavalee, **APPUYÉE PAR** Nancy Moore

ATTENDU QUE les tendances actuelles des RRS (Vitalité, Horizon et Medavie) en matière de réaménagement des effectifs ont une incidence sur les modèles de soins dans de nombreux milieux communautaires.

ATTENDU QU'il n'existe aucune recherche ni preuve à l'appui de la combinaison de compétences proposée par les RRS. Les champs d'exercice des IAA, des IA et des IP doivent être définis pour les milieux communautaires et ne sont pas interchangeables.

IL EST RÉSOLU qu'un groupe de travail soit formé dans les trois mois afin d'établir clairement le champ d'exercice des des IAA, des IA et des IP dans le milieu communautaire. Cela permettra de s'assurer que la bonne personne se trouve au bon endroit au bon moment. Fondé sur des preuves.

MOTION ADOPTÉE

Motion n° 3

PROPOSÉE PAR Lisa Boudreau, **APPUYÉE PAR** Sheila Ebbett

ATTENDU QUE de nombreuses sections locales parrainantes ne disposent pas d'hôtels et de salles de conférence adéquats pour accueillir des événements dans leur propre ville.

ATTENDU QU'il y a des collectes pour la banque alimentaire ou toute autre collecte (p. ex. Maxi Mardis, collecte d'oursins).

IL EST RÉSOLU QUE le SIINB prendra les mesures nécessaires pour que les dons soient ramenés dans les communautés des sections locales parrainantes à partir de notre AGA et non distribués sur le lieu de l'événement.

MOTION ADOPTÉE

Motion n° 4

PROPOSÉE PAR Jacqueline Dejarjo Teyman, **APPUYÉE PAR** Lisa Boudreau

ATTENDU QUE toutes les infirmières et infirmiers de la province du Nouveau-Brunswick devraient être traités de manière égale dans l'attribution des postes.

ATTENDU QUE l'expérience professionnelle des infirmières et infirmiers d'expérience est un atout important dans un milieu infirmier où la pénurie de personnel est flagrante,

ATTENDU QUE les infirmières et infirmiers doivent maintenir et renouveler leurs compétences et en acquérir de nouvelles tout au long de leur carrière,

ATTENDU QUE l'expérience professionnelle des infirmières et infirmiers d'expérience est essentielle à l'accueil et au développement d'équipes de travail de plus en plus diversifiées,

IL EST RÉSOLU QUE nous proposons que le syndicat provincial collabore avec l'employeur afin de garantir que :

1. Des postes similaires sont affichés avec les mêmes conditions d'emploi dans les deux régions, c'est-à-dire standardisées.
2. Pour l'attribution des postes de classe B, l'expérience professionnelle soit considérée comme équivalente à un baccalauréat en sciences infirmières lorsque l'employeur dresse sa liste de candidats à interviewer.
3. Le syndicat provincial soutienne ses infirmières et infirmiers d'expérience en réévaluant le système de classification actuel.

MOTION ADOPTÉE

CONFÉRENCIER INVITÉ

Paula Doucet, présidente, a présenté le conférencier invité, Martin Latulipe.

SUITE DES AFFAIRES NOUVELLES

Les motions suivantes ont été présentées au cours de cette session consacrée aux affaires nouvelles :

Motion n° 5

IL EST PROPOSÉ PAR Mame Faty Sarr, **APPUYÉ PAR** Jacqueline Dejarjo Teyman

ATTENDU QUE des membres du SIINB font partie de minorités visibles qui se distinguent par leur apparence, leur accent et la couleur de leur peau, et qu'ils sont régulièrement victimes de racisme dans leur milieu de travail de la part des patients et de leurs familles

IL EST RÉSOLU QUE

1. Le SIINB exprime son soutien à la promotion d'environnements de soins sûrs pour les patients et les membres qui appartiennent à des minorités

visibles et qui sont victimes de racisme au quotidien dans leur milieu de travail.

2. Le SIINB soutient la promotion de l'éducation sur les différentes cultures auprès des patients, des membres et du public par le biais de formations.

MOTION ADOPTÉE

Motion n° 6

PROPOSÉE PAR Hannah Hamilton, **APPUYÉE PAR** Carissa Forbes

ATTENDU QUE la résolution n° 3 a été adoptée lors de l'AGA 2025 et

CONSIDÉRANT QUE les infirmières et infirmiers qui travaillent directement avec les personnes qui consomment des substances fournissent des connaissances spécialisées sur les besoins particuliers de cette population

ATTENDU QUE les expériences vécues par ces personnes marginalisées ont toujours été ignorées au nom d'un prétendu intérêt supérieur pour la santé publique

IL EST RÉSOLU QUE le SIINB crée un groupe de travail composé d'expertes et d'experts travaillant dans ce domaine et de personnes ayant une expérience vécue afin de plaider de manière appropriée en faveur (résolution n° 3) de la mise en œuvre du programme de réduction des méfaits et de sites d'utilisation sécuritaire pour les personnes qui consomment des substances dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick, y compris les zones rurales et mal desservies.

MOTION ADOPTÉE

Motion n° 7

PROPOSÉE PAR France Maillet - Gagnon, **APPUYÉE PAR** Realyn Lagacé

ATTENDU QUE

1. Les infirmières et infirmiers et autres travailleuses et travailleurs de la santé ont droit à un milieu de travail sûr et sécuritaire, exempt de violence, de harcèlement et de menaces à leur bien-être personnel et professionnel, tout en offrant des soins centrés sur la patientèle et tenant compte des traumatismes subis.
2. Les cliniques de santé communautaires, les programmes de soins à domicile et les sites d'approche ne disposent souvent pas du même niveau d'infrastructure de sécurité, de personnel et de protocoles de sécurité que les hôpitaux, alors qu'ils desservent des populations à haut risque et mal desservies.
3. L'absence de mesures de sécurité adéquates, notamment de personnel de sécurité formé, de systèmes d'alarme, de conception sécuritaire des installations et de protocoles de prévention clairs, crée des environnements dangereux qui compromettent la sécurité des travailleuses et travailleurs et de la patientèle, et
4. Le manque chronique de personnel, la charge de travail excessive et le manque de formation en matière de désescalade et d'intervention d'urgence augmentent encore les risques pour la sécurité des travailleuses et travailleurs de la santé.

IL EST RÉSOLU QUE le SIINB plaide auprès du GNB et des autorités sanitaires pour que tout le personnel infirmier et tous les travailleuses et travailleurs de la santé

bénéficient d'un milieu de travail sûr et sécurisé, y compris dans les services de santé communautaires (santé mentale publique/communautaire, cliniques/centres de santé, services d'approche), tout en fournissant des soins centrés sur la patientèle et tenant compte des traumatismes :

1. Mettre en œuvre et appliquer des programmes complets de prévention de la violence au travail, comprenant des évaluations régulières des risques, la formation du personnel et des mécanismes de signalement et d'intervention immédiats en cas d'incident.
2. Garantir des normes de sécurité et de sûreté équitables dans tous les environnements de soins de santé, y compris les services de santé communautaires (par exemple, les cliniques, les soins de santé primaires et les sites d'approche), grâce à des infrastructures, des effectifs et des politiques appropriés.
3. Définir les niveaux minimums de dotation en personnel afin de prévenir les situations dangereuses et d'assurer un soutien adéquat en cas d'urgence.
4. Fournir un soutien accessible en matière de santé mentale et de traumatismes à tous les travailleurs et travailleuses de la santé touchés par des incidents de violence ou de sécurité sur leur lieu de travail.
5. Offrir une formation continue et des ressources afin de promouvoir des approches de soins tenant compte des traumatismes et centrées sur la patientèle, en conjonction avec des mesures de sécurité et de sûreté.
6. Impliquer les infirmières et infirmiers de première ligne et leurs syndicats dans tous les processus décisionnels liés aux politiques, protocoles et mesures d'application en matière de sécurité au travail.
7. Les politiques de sécurité ne doivent pas entraver ou accroître les obstacles aux soins de santé en raison de la stigmatisation ou des préjugés.

MOTION ADOPTÉE

Motion n° 8

PROPOSÉE PAR France Maillet - Gagnon, **APPUYÉE PAR** Realyn Lagacé

QUE le SIINB demande au GNB et aux autorités sanitaires que chaque IP dispose des ressources et des infrastructures appropriées pour fournir des soins de haute qualité et équitables (administration, bureaux, équipement, salles d'examen, soutien paramédical, etc.

ATTENDU QUE

1. les IP jouent un rôle essentiel dans la prestation de soins complets et centrés sur la patientèle dans les milieux de soins primaires, aigus, communautaires et d'approche; et
2. La capacité des IP à fournir des soins sûrs, de haute qualité et efficaces dépend directement de l'accès à un espace physique adéquat, à un soutien clinique et administratif approprié et à une technologie de pointe; et
3. Un grand nombre d'IP sont actuellement confrontés à des difficultés liées à l'insuffisance ou au partage des espaces de bureau, à l'accès limité aux salles d'examen, à l'insuffisance des équipements médicaux et à l'insuffisance du soutien administratif et paramédical; et

4. L'absence d'infrastructures de travail appropriées nuit à l'efficacité, à l'efficience et à l'autonomie professionnelle des IP et peut compromettre l'accès des patients aux soins et la qualité de ceux-ci.

IL EST RÉSOLU QUE ce syndicat préconise que tous les postes d'IP soient soutenus par :

1. Des espaces de bureau dédiés garantissant la confidentialité, le bon fonctionnement professionnel et une communication en toute confiance avec les patients et les collègues;
2. Des salles d'examen en nombre suffisant et conformes aux normes cliniques pour l'évaluation, le traitement et les interventions sur les patients;
3. Un équipement médical essentiel adapté au champ d'activité des IP et à la population de patients;
4. Une technologie et une infrastructure numérique de pointe, y compris des dossiers médicaux électroniques, des capacités de télésanté et des outils de communication sécurisés; et
5. Un personnel administratif et paramédical adéquat pour permettre aux IP de se concentrer sur les soins cliniques et d'optimiser leur champ d'activité, plutôt que sur des tâches administratives ou non cliniques et d'autres tâches paramédicales.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE ce syndicat invite les employeurs du système de santé et les décideurs politiques à intégrer ces normes dans toutes les disciplines relevant du rôle des IP, dans la planification des installations et dans les allocations budgétaires.

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE le syndicat réaffirme son engagement à plaider en faveur de ressources adéquates et d'environnements professionnels qui permettent aux IP de fournir des soins sûrs, efficaces et centrés sur le patient dans tous les contextes de pratique.

MOTION ADOPTÉE

Motion n° 9

PROPOSÉE PAR Denyse Michaud, **APPUYÉE PAR** Guillaume Morin

ATTENDU QUE

1. Les résidents des foyers de soins proviennent souvent d'hôpitaux.
2. Les documents remplis par les travailleurs sociaux des foyers de soins doivent être finalisés au stade du développement médical.
3. L'évaluation des patients potentiels pour l'admission dans un foyer de soins est effectuée à l'hôpital par l'autorité sanitaire provinciale.

IL EST RÉSOLU QUE les foyers de soins relèvent de la compétence du ministère de la Santé.

MOTION ADOPTÉE

Motion n° 10

IL EST PROPOSÉ PAR Sheila Ebbett, **APPUYÉ PAR** Hannah Hamilton

	QUE le SIINB recherche la VÉRITÉ en consultant les communautés autochtones du Nouveau-Brunswick dans le but de parvenir à la réconciliation, conformément à la résolution n° 6. MOTION ADOPTÉE
MOTION D'APPROBATION DU BUDGET 2025	Avec l'adoption de la recommandation d'augmentation des cotisations présentée mardi, les personnes déléguées ont reçu un budget révisé. Voici les chiffres révisés : Revenus totaux : 7 667 061 \$ Frais généraux et administratifs : -3 801 552 \$ Dépenses – Activités du syndicat : -3 613 343 \$ Excédent/déficit : 252 166 \$ LES PERSONNES DÉLÉGUÉES VOTANTES DE L'AGA ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA MOTION SUIVANTE MOTION : QUE le budget révisé pour 2025 soit approuvé tel que modifié et présenté. MOTION ADOPTÉE
DATE ET LIEU DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DE 2026 ET 2027	2026 ● Conseil exécutif : 30-31 mars 2026 au Delta Fredericton. ● Assemblée annuelle : du 20 au 22 octobre 2026 au Delta Saint John, organisée par l'hôpital régional de Saint John et les sections locales de la région de Saint John. 2027 ● Conseil exécutif : 6-7 avril 2027 au Delta Fredericton. ● Réunion annuelle : du 19 au 21 octobre 2027 au Delta Fredericton, organisée par l'hôpital régional Dr Everett Chalmers et les sections locales de la région de Fredericton.
ÉLECTIONS	Catherine Little a été élue à l'unanimité première vice-présidente pour un mandat d'un an.
MOT DE LA FIN	La présidente, Paula Doucet, a remercié : ● les techniciens d'Encore AV, ● Barbara Byers, parlementaire, ● les interprètes, ● le personnel de Delta, ● l'équipe du SIINB, ● le conseil d'administration et ● les membres.
LEVÉE DE LA SÉANCE	La séance est levée à 15 h 30 le 22 octobre 2025.

PRÉSIDENTE

ADJOINTE EXÉCUTIVE